



Conseil de Paris *Séance des 8 et 9 février 2010*

Vœu présenté par Patrick Bloche, Liliane Capelle, Georges Sarre et Claude-Annick Tissot, relatif à la participation financière de la Ville de Paris et du Gouvernement français à la restauration du site d'Auschwitz, adopté à l'unanimité du Conseil du 11^e arrondissement.

Considérant que de 1940 à 1945, environ 1,1 million d'hommes, de femmes et d'enfants, dont un million de Juifs d'Europe, ont péri dans le camp d'Auschwitz ;

Considérant que le camp d'Auschwitz-Birkenau est le seul à avoir été préservé tel qu'il avait été abandonné par les Allemands en fuite devant l'Armée rouge ;

Considérant que d'autres camps d'extermination installés en Pologne, tels Sobibor, Treblinka ou Belzec, ont été complètement détruits par les nazis pour en effacer toute trace ;

Considérant l'impérieuse nécessité de restaurer le site qui tombe en ruine ;

Considérant que la préservation du site montre que les victimes ne sont pas oubliées ;

Considérant que si la Fondation Auschwitz-Birkenau récoltait 120 millions d'euros, elle pourrait affecter chaque année de 6 à 7 millions d'euros à la conservation du camp ;

Considérant que pour préserver le camp, la Pologne a créé un fond spécial, pour lequel l'Allemagne a déjà apporté la moitié des 120 millions d'euros requis ;

Considérant que le Maire de Paris va proposer, lors du prochain Conseil de Paris les 8 et 9 février, de voter une aide de 310.000 euros, soit l'équivalent symbolique du coût de restauration d'un des 22 bâtiments du camp nazi d'Auschwitz-Birkenau ;

Sur proposition de Patrick Bloche, Liliane Capelle, Georges Sarre et Claude-Annick Tissot, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris participe au financement de la restauration du site d'Auschwitz.

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

/Title
(
/Subject
(D:20100202090058)
/ModDate
(
/Keywords
(PDFCreator Version 0.8.0)
/Creator
(D:20100202090058)
/CreationDate
(neyrnc)
/Author
-mark-